

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Entwicklungszusammenarbeit
Akteure	Wobmann, Walter (svp/udc, SO) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Entwicklungszusammenarbeit, 2006 - 2007*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1

Abkürzungsverzeichnis

EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.03.2006
ELIE BURGOS

Faisant suite à son examen par le Conseil des Etats fin 2005, le projet de **loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est** a été examiné par le Conseil national lors de la session de printemps. La poursuite de cette coopération au développement n'a pas été contestée. En revanche, la base légale au milliard de francs destiné à soutenir l'effort de cohésion de l'UE élargie a été contestée. Quatre propositions de minorité se sont opposées de manière différenciée au projet de loi en question. Une minorité Wobmann (udc, SO) a proposé de ne pas entrer en matière, ce que demandait également le conseiller national Bernhard Hess (ds, BE). Deux minorités ont demandé au plénum de renvoyer le projet de loi au Conseil fédéral, en le chargeant toutefois de tâches différentes. La minorité Schlüer (udc, ZH) a proposé de renvoyer le projet au gouvernement en le chargeant de demander à l'UE des contre-prestations pour le paiement de ce milliard de francs : 1) éviter toute discrimination de l'aéroport Zurich-Kloten par rapport aux autres aéroports internationaux européens, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les possibilités d'approche ; 2) respecter, sur le long terme, le secret bancaire suisse tel qu'il est fixé dans le cadre de l'accord sur la fiscalité et l'épargne (refus de l'échange automatique d'informations) ; 3) respecter la souveraineté de la Suisse en matière fiscale, en particulier celle des cantons. Le député Zisyadis (pdt, VD) a, quant à lui, demandé le renvoi au Conseil fédéral, en chargeant ce dernier de revenir avec une proposition de loi qui respecte les objectifs fondamentaux des fonds structurels européens de tous les pays de l'UE (25 Etats). De nombreux orateurs des autres partis politiques s'étant inquiétés du financement du milliard de francs, la conseillère Micheline Calmy-Rey a déclaré que le Conseil fédéral donnerait des précisions sur son financement et soumettrait deux demandes de crédits : l'une pour l'aide aux pays de l'Est proprement dit et l'autre pour le financement du milliard de cohésion. Elle a en outre confirmé que ce dernier serait compensé sans incidence budgétaire auprès du DFE et du DFAE, et que l'aide au développement des pays les plus pauvres n'en pâtirait pas. Les propositions de non-entrée en matière ont toutes deux été refusées par 129 voix contre 45, l'UDC étant le seul parti gouvernemental à rejeter l'entrée en matière en bloc. Les propositions Schlüer et Zisyadis ont, quant à elles, été rejetées au plénum par 127 voix contre 48, et 143 voix contre 9, respectivement.

Lors de la discussion article par article, le plénum a émis quelques petites divergences par rapport au Conseil des Etats. Il a par exemple suivi la proposition de la majorité de la commission visant à faire de la loi, de manière explicite, un outil de politique extérieure et de politique économique extérieure. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 116 voix contre 40, l'UDC dans sa grande majorité se prononçant à nouveau contre celui-ci.

Bien que le Conseil des Etats ait émis des critiques concernant la distinction opérée par la chambre basse entre politique extérieure et politique économique extérieure, il a éliminé les dernières divergences qui les opposaient. Au vote final, le Conseil des Etats a adopté le projet de loi par 37 voix contre 1, et le Conseil national par 127 voix contre 53, l'UDC se prononçant toutefois massivement contre le projet de loi.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.06.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'acceptation en votation populaire le 26 novembre 2006 de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, qui prévoyait le versement d'un milliard de francs destiné à financer l'effort de cohésion de l'UE élargie, les chambres ont examiné conjointement deux objets au cours de l'année sous revue : la **contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE** (06.100) et la **poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI** (06.099).

Au Conseil des Etats, l'entrée en matière sur les deux projets n'a pas été contestée. Le rapporteur de la commission, le radical Peter Briner (SH), a déclaré que personne au sein de celle-ci ne s'était opposé aux deux projets et que la discussion avait porté uniquement sur la question du financement. Estimant qu'il devrait être possible, sur dix ans, d'économiser au total 245 millions de francs dans les sept départements fédéraux, la commission a proposé que ce financement ne se fasse pas au détriment de l'aide publique au développement, mais soit compensé dans le budget général de la Confédération. Plusieurs intervenants ont en outre tenu à rappeler qu'il serait difficile

de justifier qu'une aide financière soit accordée à des membres de l'UE plutôt qu'à des pays en voie de développement. La proposition de la commission a finalement été adoptée tacitement et l'arrêté fédéral concernant la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie a été adopté par 36 voix contre 2. Dans le cadre du second arrêté concernant le crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI, une minorité de la commission, emmenée par la socialiste Simonetta Sommaruga (BE), a proposé d'augmenter le montant de ce crédit de 650 à 730 millions de francs, et de revenir par conséquent sur la proposition du Conseil fédéral de réduire le montant accordé jusqu'à présent. La minorité de la commission estimait en effet qu'il ne fallait pas financer la contribution à l'élargissement en réduisant l'aide aux pays les plus pauvres d'Europe de l'Est. Les députés ne l'ont toutefois pas suivie et se sont prononcés, par 23 voix contre 14, en faveur de la solution proposée par le Conseil fédéral. Le crédit-cadre en question a finalement été adopté par 35 voix contre 0 lors du vote sur l'ensemble.

Les deux mêmes objets ont également été examinés de manière conjointe au Conseil national. Si l'entrée en matière n'a pas suscité d'opposition, trois députés UDC ont toutefois déposé des propositions de renvoi au Conseil fédéral. Walter Wobmann (SO) a proposé de geler la contribution à la réduction des disparités sociales et économiques dans l'UE jusqu'à ce que cette dernière reconnaisse officiellement le système fiscal suisse. Walter Schmied (BE) a proposé de renvoyer l'objet 06.100 au Conseil fédéral, avec mandat d'éclaircir au préalable l'étendue et la forme des exigences de l'UE envers la Suisse en ce qui concerne les paiements de cohésion à la Bulgarie et à la Roumanie. Pirmin Schwander (SZ) a enfin demandé au Conseil fédéral de démontrer de façon transparente et complète que le financement sera neutre pour le budget. La majorité des députés n'a cependant pas voulu reporter à nouveau sa décision concernant ces deux objets. Différents intervenants n'ont de plus pas manqué de rappeler que la Suisse n'allait pas seulement payer, mais également profiter de la stabilité, de la sécurité et de l'essor économique des pays bénéficiaires de la contribution suisse. Soutenues par aucun autre parti, les trois propositions de renvoi ont été écartées. La question qui s'est dès lors posée dans le cadre des débats a été de savoir s'il convenait de se rallier à la décision du Conseil des Etats de réduire le crédit-cadre relatif à la coopération avec les pays de l'Est et de la CEI de 730 à 650 millions de francs (conformément au projet du Conseil fédéral). Plusieurs intervenants n'ont alors pas manqué de rappeler que le Conseil national avait adopté la motion Leuthard « Contribution à la réduction des disparités », qui demandait que cette contribution ne soit pas prélevée sur les fonds affectés à l'aide au développement. Une majorité de la commission a proposé de maintenir ledit crédit à une hauteur de 730 millions de francs, alors qu'une minorité emmenée par Walter Müller (prd, SG) – soutenu par plusieurs députés UDC – a proposé de se rallier à la décision du Conseil des Etats. Le plénum a finalement suivi la majorité de la commission, créant de fait une divergence avec le Conseil des Etats. Au vote sur l'ensemble, les deux projets ont été adoptés par 116 voix contre 42.

Par 29 voix contre 3, le Conseil des Etats s'est finalement rallié à la version du Conseil national et a décidé de relever le crédit d'aide au développement pour l'Europe de l'Est de 650 à 730 millions de francs.²

1) BO CN, 2006, p. 165 ss. et 514 ss.; BO CE, 2006, p. 197 ss. et 301.

2) FF, 2007, 439 ss. et 509 ss.; BO CE, 2007, p. 243 ss., 251 s. et 536 s.; BO CN, 2007, p. 875 ss.; FF, 2007, p. 4709 s.